

Académie de Normandie - Périmètre de Rouen  
ÉTUDES SUR LE GÉNOCIDE TUTSI  
RWANDA, 1994

Médias et génocide au Rwanda : l'importance de la musique et des chansons  
dans la diffusion de messages de haine

2890

K0370052

*kandi ngo "kuvugisha ukuri  
ntibyica umutumirano", mwa bagabo mwe !*

185 *Mwirabumva !  
- Ngwino wunve !* } (10 fois)


**JE DÉTESTE LES HUTU ou LE REVEIL**

**N.B. : L'intervention de l'interlocuteur de Mutabazi (Bikindi) est marquée  
en italiques**

A

Ngirengirente (l'indécis) était un (e) enfant  
qui attristait sa mère  
et qui était un souci pour son père, chers camarades !  
Le sourd a donné naissance au sourd,  
le non-oïnt a donné naissance au fou,  
5 la brousse a donné naissance au hibou, chers camarades !  
« La vérité traverse le feu sans brûler »  
et, dit-on « dire la vérité n'entrave pas les relations de bon voisinage ».

Mwirabumva (A bon entendeur) !  
- *Viens et écoute !*  
10 - *Mwirabumva (A bon entendeur) !*  
Que je jure Dieu !  
Que je jure Dieu et que j'éveille la victoire, chers camarades !  
Que je jure Dieu et que j'éveille le héros Rwakizima.

Moi je déteste les Hutu. (bis)  
15 **Moi je déteste les *Ibihutu***  
et je déteste les *Ibyihutu*, chers camarades  
- *Que dis-tu, Mutabazi ?*  
- *Laissez-moi le dire, ô Ntuza<sup>52</sup> !*  
L'angoisse enserre fortement mon cœur !  
20 Je vais vous dire pourquoi je les déteste, oui !  
Laissez-moi le dire, ô Ntuza !  
L'angoisse enserre fortement mon cœur  
Je vais vous dire pourquoi je les déteste, oui  (bis)  
25 Moi je déteste les Hutu  
qui renient leur identité  
d'être des Hutu, *Abahoz<sup>53</sup> !*  
Moi je déteste les Hutu  
qui se méprisent beaucoup les uns les autres,  
prétendant qu'ils sont meilleurs que les autres

<sup>52</sup> Ntuza signifie ici Monsieur X.

<sup>53</sup> Abahozzi (sign. umuhazi) : désigne des étrangers installés au Rwanda, mais non encore intégrés dans un clan du pays.

**Chanson de Simon Bikindi « Moi, je déteste ces Hutu » (Nanga abahutu ou Akabyutso)**

Date de diffusion : été 1993 (date de composition inconnue)

Texte complet de la chanson dans *Rwanda, les médias du génocide*, J.P. Chrétien (dir°), p.355-358

Ou : <https://francegenocidetutsi.org/EtudeThematiqueChansonsSimonBikindi.pdf>

## Contexte

Simon Bikindi est un chanteur-compositeur extrémiste d'origine hutu favorable à l'idéologie du « Hutu power ». Ces chansons revendiquent l'unité des Hutu face aux Tutsi afin de maintenir leur domination et leur accès au pouvoir. Elles ont joué un rôle important dans la propagande et l'incitation à la haine, en étant largement diffusées par les médias, notamment la Radio Mille Collines (officiellement la « RTLM », « Radio Télévision Libre des Mille Collines ») créée en avril 1993, par des extrémistes hutu (Simon Bikindi en fut l'un des fondateurs) en réaction aux accords d'Arusha (signés le 4 août). Elle commence à émettre le 8 juillet 1993 et permet de diffuser des discours violents et extrémistes mais de manière non officielle (même si elle est soutenue et financée par le régime, la RTLM est officiellement indépendante et évite au gouvernement d'assumer les appels à la haine).

La popularité de cette radio s'explique notamment grâce à la diffusion de musique « branchée », entraînante : musique pop, rumba zaïroise, zouk... La RTLM permet aussi la diffusion de chansons aux messages extrémistes et diffusant des appels à la haine comme les chansons de Simon Bikindi attrayantes par leur rythme.

Simon Bikindi a été condamné par le TPIR à 15 ans de prison, pour « incitation directe et publique à commettre le génocide » en 2008.

## Explicitation du document

Le titre de la chanson « Moi, je déteste ces Hutu » (*Nanga abahutu ou Akabyutso*) peut être traduit par « les Hutu » ou « ces Hutu », expression qui désigne, selon Simon Bikindi, les « mauvais Hutu », accusés de collaborer avec l'« ennemi » tutsi. La chanson appelle à l'unité des Hutu.

Pour Jean de Dieu Karangwa (professeur, qui a analysé trois des chansons de Bikindi lors de son procès), le « mauvais hutu » sont « ceux qui ont renié leur identité hutu, ceux qui méprisent d'autres Hutu, ceux qui ne corrigent pas les autres Hutu fautifs, ceux qui s'engagent aux côtés de l'ennemi dans une guerre dont ils ne comprennent pas les tenants et les aboutissants... en clair, les Hutu qu'il [S. Bikindi] déteste sont les Hutu qui sont en contact avec les Tutsi ».

Simon Bikindi s'est inspiré d'un article intitulé « Je déteste les membres du parti Parmehutu qui s'entredéchirent », paru à la une de l'hebdomadaire catholique *Kinyamateka* (8 février 1965).

La chanson comporte des références nombreuses à l'année 1959, date à laquelle Grégoire Kayibanda devient le premier Président de la République du Rwanda indépendant et fonde une république hutu. L'année 1959 est marquée aussi par les premiers massacres contre les Tutsi assimilés à la monarchie). Simon Bikindi appelle à la mobilisation des Hutu pour protéger les acquis de la révolution qui sont menacés par un danger (les Tutsi, même s'ils ne sont jamais nommés, sont décrits comme manipulant les Hutu). La prospérité et la pérennité du pouvoir hutu ne pourront être atteintes qu'en excluant les Tutsi par tous les moyens possibles. La chanson a été composée lors de la rédaction des accords d'Arusha prévoyant un partage du pouvoir entre Hutu et Tutsi.

Les paroles de la chanson donnent à Bikindi le nom de « Matabazi » (le « libérateur »). La chanson débute par « Ukuri guca mu zika (ntigushya) » (« la vérité traverse le feu sans brûler ») qui est un proverbe utilisé pour dire une vérité (même blessante).

Le chanteur prend dieu à témoin (« Ndahire Imana » : « je jure au nom de dieu »), ce qui diffuse l'idée d'un message salulaire.

L'objectif est de créer une réaction des Hutu : « Ngirengirenle » : « je fais quoi ? Que faire ? » : appel au réveil des Hutu qui doivent rester unis face aux Tutsi.

L'auteur dit détester les « mauvais Hutu » et les « Ibyihuture » : personnes « déhutuisées », ceux qui ont abandonné le statut de Hutu (notamment ceux qui ont épousé des femmes tutsi). Bikindi s'inspire des « Dix commandements des Bahutu » publiés par le journal *Kangura* (6 décembre 1990) : article 1 : « Tout Muhutu doit savoir que Umututsikazi [fille ou femme tutsi] où qu'elle soit, travaille à

la solde de son ethnie tutsi. Par conséquent, est traître tout Muhutu qui épouse une Umututsikazi, qui fait d'une Umututsikazi sa concubine, sa secrétaire ou sa protégée ».

Les « Dix commandements des Bahutu » diffusaient aussi un appel à l'unité et à la solidarité des Hutu : article 9 : « Les Bahutu où qu'ils soient, doivent être unis, solidaires et préoccupés du sort de leurs frères Bahutu. »

La chanson commence et se termine avec les formules habituelles utilisées dans les contes rwandais.

Simon Bikindi, sous la forme d'un appel à l'unité des Hutu, diffuse l'idée que cette unité est menacée par les Tutsi, qui cherchent à reprendre le pouvoir. Sa chanson constitue une incitation à la haine sur un rythme entraînant. De plus, les animateurs de la RTLM commentaient le message des chansons afin d'encourager les massacres de Tutsi. Pour l'historienne américaine Alison Des Forges, « Il y avait une radio à la plupart des barrières [nom donné aux barrages de miliciens hutu] et les gardes écoutaient la RTLM pendant de longues heures du service. Les patrouilles partaient pour des tueries en chantant les chansons entendues sur la RTLM, dont celles de Simon Bikindi. » (*Aucun témoin ne doit survivre*, 1999).

### **Pistes de mise en oeuvre**

L'objectif est de permettre aux élèves de comprendre que le génocide tutsi n'est pas un acte spontané. Les médias extrémistes ont joué un rôle important dans la diffusion de l'idée de massacrer les Tutsi.

La propagande anti-tutsi est véhiculée par des médias variés, et la chanson en constitue un exemple important.

Un travail d'analyse des paroles pourra être mené afin de permettre aux élèves de cerner les « invariants » de cette propagande :

- Idée d'une menace tutsi, d'un complot censé reprendre le pouvoir aux Hutu. Cette conception incite à agir pour ne pas disparaître.
- Appel à l'unité des Hutu, qui constitueraient donc un groupe homogène et lié par des objectifs communs, notamment la haine et la destruction des Tutsi.
- Appui sur des médias puissants, car largement diffusés. La RTLM est soutenue par le pouvoir, c'est un organe de propagande essentiel, écouté et relayé, dans un pays où l'analphabétisme reste important. Cette radio est perçue comme « conviviale », alors que la presse écrite, coûteuse, est davantage réservée à une élite. Elle se veut moderne et interactive et n'hésite pas à diffuser des noms et des adresses de Tutsi afin d'encourager les massacres.

On pourra évoquer cette citation de Serge Daney, critique de cinéma français (cité par Jean Hatzfeld dans *Une saison de machettes*, 2003) : « La radio est sans commune mesure le plus dangereux des médias. Elle détient un pouvoir unique, incomparable et terrifiant parce qu'elle pénètre sans aucune retenue dans l'intimité profonde des individus, n'importe où et à tout moment. »